

Département du Doubs	République Française FRAMBOUHANS
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 14 <u>Présents</u> : 14 <u>Votants</u> : 14	Séance du 24 juin 2025 L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre juin, l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Franck VILLEMAIN <u>Sont présents</u> : Franck VILLEMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMECH, Emilie OUDOT et David PRETRE. <u>Représentés</u> : <u>Excusés</u> : Ludovic Lambert et Sylvain Laurent <u>Absents</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : Myriam CAILLE Convocation date 19 juin 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Myriam CAILLE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 13 mai 2025. Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents le compte-rendu de la séance du 13 mai 2025.

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue à l'Adjudant BIROLINI, Chef de la brigade de Maîche. L'Adjudant intervient au Conseil municipal afin de présenter l'action citoyenne que la gendarmerie souhaite mettre en place et déployer sur la commune de Frambouhans. Le Conseil municipal aura la possibilité de délibérer et d'émettre son avis lors d'une prochaine séance.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL 18000 - DE_2025_041
--

Le locataire de l'appartement n°2 au 4 Grande rue ayant versé une avance de charge supérieure à sa consommation, nous devons lui rembourser le montant en trop perçu, soit 289,95 €, sur l'exercice antérieur. Considérant que les crédits ouverts à l'article 673/67 sont insuffisants il convient de modifier les inscriptions comme suit :

Désignation	diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60622 : Carburants	289.95 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	289.95 €	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		289.95 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		289.95 €

Pour cette opération d'ordre, étant donné que des travaux du Syded de 2016 avaient été enregistrés au compte 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles -, il est nécessaire de les intégrer au compte définitif 204182.

Il est proposé d'ouvrir des crédits aux comptes D 204182-041 et R 238-041.

Désignation		Augmentation sur crédits ouverts
D 204182 : Subv.org.publics divers - Bâtiments et installations		21 723.00 €
TOTAL D 041 opérations patrimoniales		21 723.00 €
R 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		21 723.00 €
TOTAL R 041 : opérations patrimoniales		21 723.00 €

Objet : VALIDATION DE DEVIS – ACHAT D'UN TABLEAU NUMÉRIQUE - DE_2025_042

Monsieur Le Maire informe que, suite au Conseil d'école du 12 juin, et après avoir pris connaissance de la répartition des classes pour la prochaine année, il y a lieu d'équiper une salle de classe d'un tableau numérique. Le besoin est d'autant plus justifié que toutes les classes élémentaires sont dotées de cet outil.

Après analyse des devis, Monsieur le Maire propose de retenir :

- l'entreprise OCI de Montbéliard (25300) pour un montant de 2 218.27 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les devis et l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

VALIDATION DE DEVIS – CHANGEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE LA MAIRIE - DE_2025_43

Monsieur l'adjoint au Maire, responsable des bâtiments, signale la possibilité de remplacer la chaudière de la Mairie, devenue obsolète, par la chaudière d'occasion actuellement installée dans le bâtiment abritant le P'tit Mag. Compte tenu des travaux en cours et du changement de mode de chauffage dans ces locaux, ainsi que de l'état de la chaudière, il semble judicieux de procéder à ce remplacement.

Après analyse des devis, Monsieur l'adjoint propose de retenir

- L'entreprise CHEVAL SARL de Le Barboux (25210) pour un montant de 1 371,00 € HT

Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur l'adjoint et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

CONVENTION AVEC L' A.C.C.A - DE_2025_44

Monsieur le Maire rappelle le contenu de tous les articles de la convention à établir entre le Président de l'ACCA de Frambouhans et la Commune de Frambouhans.

L'exposé du maire entendu, et après avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, le Conseil municipal décide de reconduire la convention annexée à la présente à partir du 01/08/2011 et fixe le prix annuel de la location à 16.00 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE, LA SURVEILLANCE, ET L'ENTRETIEN DE LA SIGNALÉTIQUE « POINTS-NŒUDS » SUR LE DOMAINE DE LA COMMUNE DE FRAMBOUHANS - DE_2025_45

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre le Département du Doubs et la Commune de Frambouhans relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique « points-nœuds » sur le domaine de la commune de Frambouhans.

L'engagement de la Commune porte sur la surveillance de ladite signalétique, et la communication au Département si elle détecte qu'une intervention de maintenance est nécessaire.

Après délibération à l'unanimité, Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ENVELOPPE ET AMENAGEMENT DES ABORDS DU COMMERCE P'TIT MAG ET LOGEMENT- DE_2025_46

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de corriger une erreur matérielle relative au montant du marché de l'entreprise ECODOUBIO pour « les travaux de rénovation énergétique de l'enveloppe et aménagement des abords du commerce P'tit Mag et logement ».

La délibération du 17 décembre 2024 précise que le montant attribué pour le lot 41 « Electricité et photovoltaïques » pour ECODOUBIO (Le Bélieu) était de 9 729.17 € HT mais vu qu'une remise de 4 % a été accordée par l'entreprise, le montant final s'élève donc à 9 340.00 € HT.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, la proposition de modification du montant du marché présentée à savoir : 9 340 € HT.

La séance est levée à 21H15

Frambouhans, le 24/06/2025

La secrétaire de Séance

Myriam CAILLE

Pour extrait conforme

Le Maire Franck VILLEMAIN

Affiché le 30/09/2025